

Rapport de la sous-commission des comptes 2009
Dicastère de l'Économie, de l'Urbanisme et des
Ressources humaines
M. Laurent Kurth

Composition de la sous-commission

Madame Sylvia Morel (PLR)
Madame Pascale Gazareth (POP)
Monsieur Christophe Ummel (PLR)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 25 mars 2010 de 15h00 à 19h00

En plus du directeur du dicastère, les personnes rencontrées sont:
Mme Ioana Niklaus, cheffe du service des ressources humaines
Mme Caroline Choulat, cheffe du service économique
M. Etienne Bourqui, administrateur du dicastère EURH
M. Jean-Michel Ischer, chef de la gérance communale

A la demande de la commission, le rapport est exceptionnellement rédigé par M. E. Bourqui, administrateur du dicastère, en raison des délais jugés trop courts.

Nous remercions les personnes ci-dessus de leur disponibilité durant cette séance et les remercions sincèrement du travail accompli durant l'exercice 2009.

122 Service économique

Un renforcement (0.1 EPT) de l'effectif du secrétariat du service explique le dépassement constaté sous Traitement du personnel.

L'amortissement du patrimoine administratif ne figure pas dans le budget et aux remarques 2009. Aux comptes ce montant correspond à la 2^{ème} édition des Journées de la Métropole Horlogère (JMH). Le Conseil communal a décidé d'amortir ces non-valeurs compte-tenu de la baisse des amortissements dans les premières versions du bouclage.

M. Kurth dresse un bilan des JMH, positif dans son ensemble, même si des adaptations sont nécessaires à ses yeux. La part de l'État a malheureusement été versée tardivement, ce qui a perturbé la mise en œuvre du projet.

Le projet Robosphère, a pris de l'avance sur certains points et du recul sur d'autres, ceci étant lié aux décisions du Conseil communal de couper cet investissement en 2010 suite à la réduction de l'enveloppe des investissements 2010 par le Conseil général. Un financement de Régio Plus a permis d'assurer la conduite du projet, mais l'a conditionné à des résultats concrets dans le courant 2010.

Un projet architectural a été soutenu par la Ville, projet lié à l'enveloppe du bâtiment et son aménagement intérieur. Un montant plafond de 3.5 millions de contribution future a été envisagé dans la mesure où Frs. 1.- investi par la ville génère Frs. 2.- de partenaires externes (dont au moins Fr. 1.- de fonds privés). Mettre le bâtiment à disposition (éventuellement à titre gratuit), mais sans le céder, est notamment envisagé par le Conseil communal. Le risque identifié se situe au niveau du nombre de visiteurs.

La vente du terrain à Viteos pour la station transformatrice permet d'éviter une implantation dans la zone verte du Crêt-du-Loche.

150 Transports

Les cartes journalières CFF mises à disposition du public ont remporté un beau succès qui se traduit par une amélioration aux comptes. Inquiétude toutefois concernant ces cartes. Il se peut que le nombre de cartes achetées soit remis en cause compte tenu des changements que les CFF entendent opérer.

Ligne 5 Néode, montant inférieur à celui budgété puisque l'État a reconnu la ligne pour 3 ans à titre d'essai.

La prise en charge des abonnements pour les étudiants par une subvention a été augmentée en même temps que l'intégration à la communauté tarifaire intégrale Onde verte, ceci afin de ne pas pénaliser les jeunes détenteurs d'abonnements. D'ici 2011, ce subventionnement devrait être réformé et passer à un échelon cantonal réunissant toutes les communes.

Concernant ARESA, le premier bâtiment est quasi terminé. La consolidation des fonds propres d'ARESAs décidée par le Conseil général est réalisée. L'intention à terme est notamment de démolir les anciens bâtiments pour valoriser (location) cet espace et le rendre plus fonctionnel et adapté aux besoins de l'aéroport. Un changement prévu du système d'approche, financé par Skyguide, permet d'allonger la piste de quelques dizaines de mètres. Une inspection de détail concernant l'état de la piste en hiver a donné des résultats réjouissants et révélé aucun dysfonctionnement.

210 Gérance – secrétariat

L'avancement de Cernil-Antoine a été quelque peu retardé. La commission d'urbanisme s'est notamment penchée sur la question des balcons, le Conseil Communal a tenu compte de ses remarques et a confirmé seulement l'augmentation de la profondeur des balcons. Tous les locataires se sont relogés ou ont été relogés par la gérance communale. Ceci permet de réunir des trois pièces pour en faire des six pièces qui répondent mieux à la demande actuelle et pourront être reloués plus facilement et à meilleur compte pour la commune.

211 Bâtiments locatifs

La réserve "Prélèvement provision pour réparation" n'a pas été utilisée en 2009 étant donné que le résultat comptable global de la Ville est meilleur que le budget.

Un membre de la commission est d'avis que l'option de ne pas se séparer de ce patrimoine immobilier a été une option favorable aux finances de la Ville vu l'état des revenus locatifs.

Les rénovations importantes permettent une adaptation des loyers et un rendement sur les travaux à plus-value. La gérance veille cependant à conserver un parc suffisant de loyers modérés, ce qui permet de répondre aux besoins dans ce domaine et d'épargner des ressources au niveau du service de l'action sociale.

Les systématiques mises en place portent leurs fruits et les logements vacants se réduisent (à l'exception de ceux liés aux grands chantiers en cours). La composition du parc (beaucoup de 3 pièces, dont l'offre excède la demande en ville) motive la poursuite d'une politique de transformation.

212 Parking

Au poste 314 2400, il est fait mention que le déneigement est facturé par les travaux publics à la gérance communale, des explications complémentaires seront fournies sur le résultat de ce poste aux remarques 2009.

213 Bâtiments d'utilité mixte

Des remarques et précisions seront apportées aux postes 331 500 Amortissement financé par réserve et 480 4300 Prélèvement réserve anticyclique.

230 Bâtiments industriels

Concernant le bâtiment du Crêt-du-Loche 9, les charges d'intérêts auraient dû être couvertes, mais des charges de chauffage inattendues ont généré le dépassement du budget. Le bâtiment n'est désormais plus chauffé à 10 degré mais simplement mis hors gel. Une augmentation des loyers est envisagée en juin lorsque l'avenir du site sera arrêté ou du moins précisé. Aucun amortissement ne figure aux comptes car la valeur d'achat est en dessous de l'estimation cadastrale (règle comptable).

240 Domaines

Le vin plus ancien découvert dans les stocks a été écoulé entièrement, grâce notamment à l'engagement des collaborateurs le week-end lors d'actions de ventes spéciales.

Bloc 30 - HPF - IGESA

Le dossier des sociétés immobilières avance positivement suite à l'avis de droit mandaté par la Ville et l'État. Une ratification par le Conseil général lors de chaque achat ou vente est néanmoins nécessaire à ce stade. Une enquête du service des communes a montré dernièrement que l'État de Neuchâtel est le plus restrictif des cantons suisses. Sur la base de cette enquête, un assouplissement est envisagé et le service des communes est chargé de la rédaction d'un projet de modification de la loi.

Certaines demandes de subventions fédérales n'ont pas abouti car les critères excluaient les collectivités publiques. Seules les organismes d'intérêts publics hormis les communes pouvaient prétendre à l'octroi des dites subventions, ce qui repose la question du mode de gestion du patrimoine immobilier.

605 Caisse de pension CPC

M. Kurth donne quelques informations sur l'état du dossier, transferts des immeubles, différentiel du taux de couverture, éventuellement constitution d'une fondation, etc. Un rapport sera adressé au Conseil général en principe en mai prochain. Au 30 juin 2010 tout sera transféré et opérationnel. Dans l'ensemble, les intérêts de la Ville ont été largement préservés même si des concessions ont été faites en lien avec le statut des entreprises externes (VADEC, VITEOS, HNe, etc.).

620 Service des ressources humaines

Les premières mesures conjoncturelles adoptées par le Conseil général, premier emplois (5 postes) et soutien à l'économie, figurent dans les comptes 2009. Un programme d'occupation et d'encadrement n'a pas encore fait l'objet d'une décision du Conseil Communal.

Possibilité à l'étude de prolonger jusqu'en décembre les premiers emplois. Il faut relever que certains de ces collaborateurs ont déjà retrouvé un emploi avant l'échéance d'une année. Le montant ainsi "épargné" permet de financer une prolongation pour les autres, pour leur permettre de profiter de la reprise conjoncturelle dans les meilleures conditions possibles.

Les échelons qualitatifs figurant au budget du centre 620 sont comptabilisés dans les comptes des centres financiers des services de la ville.

Les vacances et heures supplémentaires sont liées au transitoire ou provisions 2007 pour les heures supplémentaires et le passage du système "année scolaire" (1^{er} juillet au 30 juin) au "rythme annuel" pour les vacances. Nouvelle baisse de CHF 269'000.- que l'on a résorbé. Deux ans avaient été donnés pour résorber les demi-droits aux vacances cumulés. A la fin de chaque année la provision est ajustée en fonction du solde dû, ce qui revient à faire une écriture transitoire.

Diminution des remboursements d'assurance accident, élément plutôt positif. Grosse diminution des taux de prime dans le cadre de la renégociation des contrats tant maladie qu'accident. Mais ceci pourrait s'inverser si des cas lourds de maladie ou accident devaient à nouveau survenir.

Des emplois ORP sont engagés par la Ville dans différents secteurs, un salaire complémentaire est évoqué par la sous-commission afin de compléter le revenu de ces personnes. D'un point de vue légal, il est rappelé qu'une telle mesure ne peut-être envisagée (loi fédérale).

Les projets RH sont relatifs notamment à la communication interne et à la fête du personnel financée par un art. 95. Cette dernière somme était auparavant comptabilisée dans chacun des services. La commission salue la volonté de développer la culture d'entreprise "Ville", même si un-e commissaire regrette l'expression utilisée à ce sujet.

755 SUE - Urbanisme

Les amortissements du centre 755 feront l'objet d'une remarque. Au 331 1000 des amortissements de non-valeurs ont été comptabilisés, une explication sera également fournie en commission financière plénière.

Au sujet de la constitution de la Fondation Unesco, un rapport et un bilan de la candidature et des organes mis en place sera présenté au Conseil général prochainement.

Au niveau des comptes de la candidature, des opérations supplémentaires ont été réalisées. Les dépenses ont donc été supérieures à celles budgétées mais des recettes équivalentes de sponsors sont venues financer ces projets supplémentaires. L'objectif financier est parfaitement atteint.

Les deux véhicules Mobility à Espacité sont comptabilisés au centre 150 pour la charge fixe et dans les frais de déplacements-réception-examen de chacun des services pour la charge kilométrique. Ces véhicules permettent une réduction du coût des déplacements dans les services.

813 SUE - Environnement

Le chef de dicastère mentionne la volonté de réunir l'ensemble du SUE sur un seul site, en regroupant l'urbanisme et l'environnement afin d'optimiser certaines prestations (notamment un secrétariat commun). D'une manière générale, le coût de ce service a pu être notablement réduit sans toucher aux prestations fournies à la population.

La décision de ne pas faire un mandat de prestation avec Viteos mais une facturation selon l'usage réel se révèle très judicieuse, le coût effectif s'élevant à peine à 10% du coût budgété.